

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE  
DU 20 JANVIER 2020**

-----

**DÉLIBÉRATION N° 19-001 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2019**

Monsieur le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
<b>Section Fonctionnement</b>		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 5 000	
Article 6218 – Autres personnels extérieurs		+ 5 000

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**EXTRAIT N° 20 - 001**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE**  
**DU 20 JANVIER 2020**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 9  
votants : 10

L'an deux mille vingt, et le vingt janvier, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire Adjoint.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 16 janvier 2020

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - LAUSSEL -  
MRS BALLOY - MAZZINI - ROCHETTE – ROCHIER – THEYSSET - TOGNETTY

Absents excusés : MMES DEROUEN – DENIS - VILLETTE -  
M. CUER

Absents non excusés : M. MONTCHAUD

Ont donné pouvoir : MME VILLETTE à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MAZZINI.

**OBJET**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BP 2019**

Monsieur le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section Fonctionnement</b>		
Dépenses de fonctionnement		
Article 022 - Dépenses imprévues	- 5 000	
Article 6218 – Autres personnels extérieurs		+ 5 000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'effectuer les virements de crédits ci-dessus référencés.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - LAUSSEL  
MRS BALLOY - MAZZINI - ROCHETTE – ROCHIER – THEYSSET - TOGNETTY

Par procuration : M. MAZZINI pour MME VILLETTE

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 21 janvier 2020  
Pour copie conforme

En Mairie le 21 janvier 2020  
Le Maire Adjoint

  
  
Didier MAZZINI

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
24 JAN. 2020

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le